



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle Nº CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED

Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant Mr Cruzilles Jerome Tél.: 06.50.75.27.22. jerome@abafim.com RCS de Tarbes: 807 846 886

Inscription au registre des Mandats Nº-24769

## MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE

Entre le(s) soussigné(s),

Nom(s): Mr Canquillem et thre luce Prénom(s): Franch et coline

Marié / Célibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Pacsé Régime matrimonial : Profession(s):

Demeurant(s): 51 rue des sept molles 31510 souveterre de comminges

Téléphone: 0 Adresse mail:

N° de Carte Nationale Identité - passeport :

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour son/leur propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

Un ancien corps de Ferme en cours de renovation Situé 51 rue des sept molles 31510 souveterre de comminges Maison cadablirée Section c Parcelle 400 31500 Sauvelones de comminge avec un decoupage cadablial priva pour une superficie d'onviron 800 M²

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH). 

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière:

Signature client:

Prix: Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(chiffres): 133 000 €, (lettres): cent thente that mille auros

Prix Net Vendeur 120000 Cent vinct mile Euros Honoraires: nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret No72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres ): 13 000 (lettres): being mills Euros

Plus-Values et T.V.A.: les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

1	Ubligations du MANUAN L
П	Donigations on MANDANII - Pendant toute la durée du mandant, le MANDANT s'engagu à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce mandat et
ш	à libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique.
1	a morrer en neus pour se pour e et acus aumentque.  - Le MANDANT a interfuli expressément pendant le cours du présent mandat, de négocier directement ou indirectement la vente des biens ci avant désignés, et, pendant les 24 pendant
	vendre directement, indirectement, sams le concours du MANDATAIRE, y compris avec un autre intermédiaire, à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le MANDATAIRE.
	- Le MADANT s'engage à diriger vers le MANDANTAIRE toutes les demandes qui lui serait adressées directement, et, en cas d'engagement de sa part, ou d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, wheth, deux
П	ans aprês l'expiration de ce mandat, à fournir l'assurance écrite immédiatement au MANDATAIRE, en lui notifiant par lettre recommandée ave accusé de réception, que sisse insess ne lui ont pas été présenté par le
	MANDATAIRE, les noms, prénoms et adresses de l'acquéreur, le notaire chargé d'authentifier la vente, et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final.  Cette notification mettra fin au mandat de vente et évitera au mandataire d'engager la vente avec un autre acquéreur, et épargnera au MANDANT, les poursuites pouvant être éventuellement exercées par cet
ш	Cette notification mettra fin au mandal de vente et evitera au mandalaire d'engager la vente avec un autre acquerreur, et eparginera au mandalaire d'entre de la companya d
	acquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acquéreur l'assurance écrite que les biens ne lui ont pas été présentés par le MANDANT.  - Le MANDANT s'engage à produire à la première demande du mandataire, toute justification de propriété, toutes pièces, actes, certificats nécessaires au dossier. Dans le cas de pluralité de propriétaires, le ou les
ı	- Le MANDANT a engage a produire a in premere demande du minidature, notre justification de proprieta (todas pieces, acces, ci intest in che in tradicio de le company de la proprieta de la contraction de proprieta (todas pieces, acces, ci intest in che in tradicio de la contraction de la proprieta (todas pieces, acces, ci intest in che in tradicio de la contraction de l
ш	proprietaires signatures de ce mandat ont accord du de total les autres propositaires et gaissent dute, eguiement sonsanyement, on tent que em mandature de ce mandatures de ce
	- Le MANDAN I songge à fine établir à ses finai et sans délai l'ensemble des constats, étais et tout le Dossier de Disprosit. Technique obligatoires et notamment : 🗍 les étais relatifs au risque d'exposition au
	- Le MANDAN I sempage a tante entour a sole in la se sain et autor a transcription de construire est autor entour a sole entour est
ı	promot clause concernant tour res immensures to star a usage of national control in a variety of parasitating. (2) A l'installation de gaz; (2) A l'installation de carriety, et, obligatoire depuis le coi janvier 2010: (2) a système desaminissement (pour tout immeuble d'abbitation non accordé au réseau public de
1	parasitaire; [H] a l'installation de gaz; [H] a l'installation electrique; et, obligatore depuis le oi janvier 2010 : [H] au système d'assainassement (pour tout intinecties d'assainassement (pour tout intinecties d'assainassement pour le la line de la constant pour le constant

parasuaire; [2] a l'installation de gaz; [7] à l'installation électrique; et, obligatoire depuis le 01 janvier 2010: [7] au système d'assainissement (pour tout immeuble d'habitation non accordé au réseau public de collecte des caux usées), en l'absence desquels il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante à l'état manquant; [7] l'état relatif aux risques naturels et technologiques dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquièreur à poursuivre la résolution de la vente ou à demander au juge une diminution du prix; [7] le diagnostic de performance énergétique (DPE) dont l'absence peut entraîner une sanction issue du droit commun; [7] bornage. Ce dossier devra amnezé à l'engagement des parties.

Application de l'art. 40: loi Nº65-557 du 10 juillet 1965: (vente d'un loi ou d'une fraction de lot, dite loi Carrez), si le MANDANT, ne fournit pas l'attestation des surfaces sous huitains, le MANDANT autorise le MANDATAIRE à ess frais:

MANDATAIRE à ses frais:

\* à faire établir par un homme de l'art, une attestation mentionnant les métrés de la partie privative des biens objet du présent mandat, (Application de l'art, 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965)

\* à demander au syndic, en son nom et à ses finis, communication et copie des documents devant. être fournis à l'acquéreur, notamment le règlement de copropriété, le carnet d'entretien de l'immeuble, le diagnostic technique, les diagnostics amiante, plomb, et termites concernant les parties communes et l'état prévas par l'article 721-2 du CCH ainsi que le mombre de lots de la copropriété; le montant moyen annuel de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les documents que le vendeur copropriétaire n'aumit pas déjà fournis au MANDATAIRE. Ce dossier devra être annexé à l'engagement des parties. Les frais résultant de toutes ces obligations sont à la charge du MANDANT et les documents y afférents sont la propriété du mandant, et lui seront restitués en fin de mission sauf convention contraire des parties.

Durée du Mandat:

Le présent mandat est consenti avec EXCLUSIVITE à compter de ce jour pour une durée de vingt quatre mois (24). Il ne pourra être dénoncé pendant les rois pourrais nois paraiters mois à compter de sa signature, ce mandat peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972). Pouroirs:

Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment

Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment le certificat d'urbanisme, les taxes d'imposition, les fitres de propriétés, etc.
Indiquer, présenter et faire visiter les biens à vendre à toutes personnes. Ace i effet, le MANDANT « oblige à assurer au MANDATAIRE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat.

Etablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE pour l'application des présentes la nom du MANDANT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier) entuellement assortis d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et recueillir la signature de l'acquéreur.

Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préemption, le préempteur sera autorispé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur. Once, toute rémunération incombant à l'acquéreur sera à la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de refuser si le prix net propriétaire est inférieur au prix convenu sur le mandat.

Faire gratuitement toute publicité aux tous supports à sa convenance : petitée annonces, virine : affiche format 4A, fichiers informatiques librement accessibles (internet), également diffuser sur tous les sites internet de son réseau en fonction des particularités du bien; conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du oé janvier 1978, le MANDANT a droit d'accès et de rectification sur les données le concernant. Publicir toute photographie, étant entendu que le MANDANT est seul propriétaire du droit à l'image de son bien.

Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu par », à l'endroit que le MANDANTAIRE jugera utile.

Communiquer le doester à tout contrere professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué engagera sa responsabilité à l'égard du mandant.

S'adjoindre ou substituer tout proiessionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le d

procédures en cours, le tout à la charge du MANDANT.

Art. 136-1 du code de la consommation (modifié par la loi n°2014-344 du 17/03/14 art. 35): \* Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électromque dédiés, au plus 161 trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation. Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ct, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. Les trois alinéas précédents ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. Ils sont applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. Ils sont applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Le MANDANT déclare et reconnaît que préalablement à la signature des présentes, il a reçu les informations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L121-17 du Code de la consommation, qu'il a eu le temps nécessaire et suffisant pour en prendre connaissance, se renseigner et les comprendre.

Faculté de rétractation du MANDANT:

Faculté de rétractation du MANDANT.

le Mandant la faculté de remoncer au Mandat dans le délai de QUATORZE JOURS à compter de la date de signature des présentes.

Si le MANDANT entend utiliser cette faculté, il utilisera le formulaire ci-dessous ou procèdera à toute autre déclaration dénuée d'ambiguité, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en recommandé avec demande d'avis de réception au MANDATAIRE désigné, dans un délai de QUATORZE JOURS, qui commence à courir le jour de la signature des présentes, étant précisé que le jour de ce jour de départ n'est pas compté, le décompte de ce délai commence le lendemani à o heure et expire le 14e jour à minuit.

L'exercice de la faculté de rétractation par le MANDANT ne donnera lieu à aucune indemnité, ni frais. Les prestations devant être exécutées par le MANDATAIRE, dans le cadre des présentes, et notamment la diffusion d'annonces portant sur l'Offre de vente des biens, ne devaneint débuter qu'il 'expiration de ce délai de rétractation.

Si le MANDANT demande que l'exécution du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation pendant le délai de te la faculté de rétractation du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation pendant le délai de te la faculté de rétractation du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation pendant le délai de tetractation du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation pendant le délai de tetractation pendant le délai de tetractation pendant le délai de tetractation.

de 14 jours tant que l'Agence n'a pas pleinement exécuté sa mission.

Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres

de toute location, occupation ou réquisition.

Le MANDATAIRE s'engage à :

Nom et prénom du (des) mandant(s):

.Adresse du client : .

- informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...).

réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien: diffusions sur ses 7 sites internet (6 langues) et sur son réseau.

mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.

- rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, à une fréquence mensuelle, notamment par email.

organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.

- Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.

- informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972.

—mettre en avant le bien en le différenciant des autres biens: "Exclusivité".

Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent

mandat, conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto.

Lignes :	A Sauvelerre de comm	A Souvelerre de comminges, le 14/9 2021	
Rayés nuls  Ban Paur mand  Formulaire de rétre	actation: à compléter et retourner pour résiliation de man	LE MANDATAIRE (Agence) «Mandat accepté»  Clandat accepté  dat (Code de la consommation articles, L121-23 à L121-26)  adresse figurant en entête au recto du présent document. Conditions: e un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable	
Je soussigné(e), déclare annuler le manda N° de mandat :		Signature(s) du (des) mandant(s) :	

Date : .....